

# Projet de procédure d'étalonnage

Bureau du CNIS du 28 octobre 2010

# Problématique

- Le rapport du Cnis « L'information statistique sur le logement et la construction » recommande que les producteurs de **statistiques privées** puissent faire étalonner leurs sources et leurs indicateurs ».
- Il s'agit donc de monter une procédure et une équipe d'experts indépendants, pas issue exclusivement du SSP. Il faut préciser les critères d'évaluation, l'organisation de l'expertise, la forme de celle-ci, la durée de validité, les modalités pratiques, la forme de la publicité des résultats et une phase d'expérimentation.
- Ne seront étalonnées que des statistiques, pas des modèles.

# Critères d'évaluation

- S'appuyer sur une adaptation du Code de bonnes pratiques de la statistique publique
- Retenir l'adaptation proposée pour la certification de la statistique publique par l'Inspection générale de l'INSEE
- Expurger des éléments institutionnels

# Organisation de l'expertise

- Le comité dépend du Cnis à qui la mission a été confiée
- Une formation spécifique du Comité du Label serait mise en place
- Elle comprendrait des experts hors SSP
- La mise en œuvre de la procédure et la décision finale serait déléguée au DG INSEE
- Celui-ci rendrait compte au Bureau du CNIS

# Forme de l'expertise

- Diagnostic interne fondé sur :
  - CBP aménagé
  - Documents méthodologiques internes
  - Données sources
  - Modalités de traitement
- Diagnostic externe
  - Analyse de cohérence avec d'autres sources existantes (notamment SP)

## Durée de validité de l'expertise

- Le producteur pourrait se prévaloir de l'étalonnage pendant une durée limitée de l'ordre de deux à trois ans.
- Cette période pourrait être raccourcie en cas de réserves importantes émises lors de l'évaluation
- Un rapport annuel simplifié serait demandé dans l'intervalle.

# Modalités pratiques

- Fourniture par le producteur d'une fiche signalétique fondée sur la fiche d'opportunité du CNIS
- Un devis prenant en compte l'estimation du nombre de jours nécessaires à l'étalonnage
- Un engagement d'acceptation des modalités de publicité des résultats
- Les experts extérieurs seraient rémunérés individuellement et le SSP globalement



# Publicité des résultats

- Le producteur déciderait de la publicité des résultats
- Au cas où il souhaitera faire état publiquement de l'étalonnage, il s'engagera à chaque mention de celui-ci à faire référence explicitement au site du CNIS sur lequel figureront la synthèse et le compte-rendu détaillé de l'étalonnage.



# Expérimentation

- A la suite de l'examen par le Bureau de ces propositions, une phase expérimentale sera mise en œuvre.
- Celle-ci débutera par l'étalonnage des statistiques de la FNAIM qui est le premier producteur volontaire.
- L'expérimentation pourrait être étendue à « Maisons individuelles » ou à un autre producteur de statistiques
- Il n'est pas envisagé pour l'instant d'étalonner des modèles de prix, mais seulement des statistiques